



Comité consultatif d'Élections Canada

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Réunion inaugurale
Les 16 et 17 décembre 2013

Table des matières

À propos du Comité consultatif d'Élections Canada.....	2
1. Mise en contexte : un portrait de la démocratie électorale.....	3
2. La gouvernance et les relations d'Élections Canada.....	4
3. Le cadre réglementaire	5
4. Les opérations et les services électoraux	6
5. La stratégie de conformité des campagnes pour la 42 ^e élection générale	7
6. Les prochaines étapes.....	8
Annexe A : Ordre du jour	9
Annexe B : Participants à la réunion.....	12

À propos du Comité consultatif d'Élections Canada

Le Comité consultatif d'Élections Canada a pour mandat de se pencher et de fournir des conseils sur des questions liées au système électoral canadien, comme la conduite des élections, la participation électorale, tant des électeurs que des intervenants du milieu politique, la conformité à la réglementation et la réforme électorale.

Le Comité s'est réuni pour la première fois les 16 et 17 décembre 2013, à Ottawa. Les présentations ont permis aux membres de se familiariser avec les activités d'Élections Canada ainsi que les principaux enjeux le concernant. Il a été question de l'érosion potentielle de la confiance des Canadiens dans le système électoral et de la baisse du taux de participation électorale, des relations d'Élections Canada avec le Parlement, le gouvernement et les partis politiques, du cadre réglementaire, de la préparation requise pour la conduite d'une élection, et d'une entrée en matière relative à la stratégie de conformité des campagnes pour la 42^e élection générale. Les membres ont eu l'occasion de discuter de chaque sujet.

1. Mise en contexte : un portrait de la démocratie électorale

Présentation

Même si le Canada est une démocratie électorale saine, son taux de participation électorale est en déclin, comme celui de nombreuses autres démocraties dans le monde. De plus, l'érosion de la confiance à l'égard des partis politiques semble entraîner une baisse du nombre de membres et des contributions, ainsi que des difficultés pour les partis à recruter des bénévoles et des candidats.

La conduite d'une élection est devenue de plus en plus complexe au fil des ans et nécessite plus de 180 000 travailleurs électoraux. Ces travailleurs sont embauchés une fois toutes les quelques années, reçoivent peu de formation malgré la grande complexité des tâches, et ne travaillent souvent qu'une seule journée, soit le jour de l'élection.

Le régime de financement politique a aussi gagné en complexité avec le temps, à la suite des modifications successives apportées à la *Loi électorale du Canada*. Cette complexité a fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour les partis politiques et les candidats de se conformer aux règles.

Discussion

Les membres se sont dits préoccupés par l'effet du faible taux de participation électorale sur la légitimité de la démocratie. Ils ont conseillé au directeur général des élections (DGE) d'organiser des ateliers pour les aider à mieux en comprendre les causes, plus particulièrement chez les Autochtones et les jeunes, et pour trouver des solutions possibles. Selon les membres, bien des gens sont très actifs dans leur communauté, et la difficulté consiste à les motiver à voter. Les causes du déclin de la participation électorale étant variées, les membres ont estimé que les moyens d'intervention d'Élections Canada étaient limités.

2. La gouvernance et les relations d'Élections Canada

Présentation

Le DGE est un agent du Parlement qui relève directement du président de la Chambre des communes et qui est indépendant du gouvernement de l'heure. Son indépendance découle de plusieurs dispositions de la *Loi électorale du Canada*, notamment celles liées à l'inamovibilité du poste et au processus de révocation du titulaire.

Élections Canada est financé et fonctionne selon deux autorisations budgétaires distinctes. La première est une autorisation législative qui permet de prélever des fonds directement sur le Trésor. La seconde est un crédit parlementaire qui doit être approuvé annuellement et qui couvre seulement les salaires du personnel permanent.

Le DGE comparaît régulièrement devant les comités de la Chambre et du Sénat responsables des questions électorales et devant tout autre comité, sur demande. Élections Canada entretient également une relation de travail avec les partis politiques enregistrés, par l'entremise du Comité consultatif des partis politiques qui est présidé par le DGE. Ces dernières années, il y a eu peu de discussions avec le gouvernement sur les réformes législatives.

Discussion

Les membres du Comité ont insisté sur l'importance d'entretenir de bonnes relations de travail avec tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes et ont conseillé le DGE sur la façon d'établir un dialogue ouvert et de construire de telles relations. Toutefois, on a fait remarquer que certaines tensions émanent de la responsabilité d'Élections Canada de veiller à la conformité des partis et des candidats aux exigences de la Loi.

Les membres ont encouragé le DGE à tenir les Canadiens informés, de façon non partisane, des défis actuels liés au processus électoral, tout en tenant compte des possibilités et des limites de son mandat.

3. Le cadre réglementaire

Présentation

Le cadre réglementaire des élections, y compris les règles de financement politique et d'application de la Loi, est constitué par la Loi elle-même, qui ne permet pas la prise de règlements.

Une élection doit être conduite selon des règles très détaillées qui laissent peu de latitude. Le caractère contraignant de la Loi limite la capacité de revoir les procédures et de réattribuer les fonctions aux bureaux de scrutin afin de s'attaquer à certains défis, comme ceux mis en lumière par l'affaire d'Etobicoke-Centre lors de l'élection générale de 2011 et par l'examen externe de Harry Neufeld.

Non seulement le régime de financement politique est complexe, mais il s'applique à des entités politiques (candidats, agents officiels, etc.) qui sont souvent peu expérimentées ou spécialisées et apprennent les règles au fur et à mesure.

Les mécanismes permettant de sanctionner la non-conformité au cadre réglementaire sont presque exclusivement des infractions pénales et des peines. Or, le processus pénal est lent et inadéquat dans la plupart des cas, et lorsque des sanctions pénales sont justifiées, celles prévues par la Loi actuelle sont extrêmement faibles.

Discussion

Selon les membres du Comité, les infractions et les sanctions pénales sont inadaptées aux cas de non-conformité à la *Loi électorale du Canada*, et des sanctions administratives seraient plus efficaces. Les membres ont également suggéré au DGE de trouver de meilleurs moyens de communiquer avec les agents officiels et de les former.

Ils ont souligné que la Loi était trop normative et complexe, et gagnerait à être assouplie pour réagir aux événements qui surviennent au cours d'une élection, afin de favoriser la réalisation des objectifs de la Loi.

Le Comité a fortement recommandé au DGE de sonder l'intérêt des chefs ou des directeurs exécutifs des partis politiques représentés à la Chambre des communes en ce qui concerne l'établissement d'un code de conduite pour les partis et de promouvoir la communication des infractions afin de dissuader les gens d'adopter des comportements répréhensibles, et ce, afin de favoriser la confiance du public dans l'intégrité du processus électoral.

4. Les opérations et les services électoraux

Présentation

Différents services de vote et d'inscription sont offerts aux électeurs. Toutefois, le modèle électoral actuel présente diverses lacunes, plus particulièrement sur les plans de l'organisation des lieux de scrutin et du recrutement de travailleurs compétents. Le régime actuel d'inscription des électeurs convient à la majorité des électeurs, mais ceux qui votent pour la première fois ne sont souvent pas inscrits sur la liste électorale le jour du scrutin.

À court terme, on prévoit permettre aux électeurs de s'inscrire en ligne et offrir des services de vote par bulletin spécial sur les campus. À long terme, on prévoit mettre en place un nouveau modèle de services aux lieux de scrutin (incluant des listes électorales informatisées) et, à plus long terme, offrir des services de vote en ligne.

Discussion

Quoique préoccupés par les questions de sécurité, les membres ont donné leur appui au vote en ligne et ont exprimé des inquiétudes quant à l'échéancier de mise en œuvre du vote électronique. Ils se questionnaient sur les plans d'Élections Canada d'établir des lieux de scrutin sur les campus et lui ont suggéré d'étudier l'expérience d'autres administrations qui ont réussi à établir des lieux de scrutin dans des endroits comme des centres commerciaux. Les membres ont exhorté le DGE à chercher de meilleurs moyens de joindre les jeunes électeurs, notamment en utilisant les médias sociaux pour faire de la publicité et faire circuler des liens vers des renseignements sur l'inscription. Ils ont aussi recommandé qu'Élections Canada ajoute des messages plus divertissants et légers sur son site Web afin d'interpeller les jeunes électeurs.

5. La stratégie de conformité des campagnes pour la 42^e élection générale

Présentation

Les incidents survenus pendant l'élection générale de 2011, soit les appels automatisés et l'affaire d'Etobicoke-Centre, ont entraîné des milliers de plaintes, suscité énormément d'intérêt parmi le public et les médias, et amené certains à douter de la légitimité de l'élection. Ces incidents ont mis en lumière la nécessité d'une stratégie de conformité des campagnes pour la 42^e élection générale.

La stratégie proposée clarifie les responsabilités des intervenants des campagnes, les mécanismes à utiliser pour soulever des problèmes et la façon dont Élections Canada diffusera l'information. Elle s'adressera aux entités politiques (locales et nationales), aux électeurs et aux travailleurs en région d'Élections Canada. La stratégie sera basée sur une évaluation des risques et sur la collecte de données probantes, et dépendra de la mise en œuvre d'activités d'éducation et d'information.

Discussion

Les membres du Comité étaient d'accord avec le DGE pour dire qu'Élections Canada doit être proactif dans la gestion des plaintes, comme celles concernant les appels automatisés. Les membres ont suggéré de mettre en place une ligne d'assistance ou d'autres outils semblables afin que les gens puissent vérifier auprès d'Élections Canada, en période électorale, si une communication établie avec eux par téléphone ou par d'autres moyens est légale ou devrait être signalée. Les membres ont également recommandé qu'un dépliant précisant les actions permises et non permises soit transmis aux électeurs pour les aider à déterminer la légalité d'une communication effectuée en période électorale, et leur expliquer quoi faire s'ils la soupçonnent d'être trompeuse.

Les membres ont exhorté le DGE à envisager l'établissement d'un code de conduite pour les partis politiques. Ils ont recommandé d'examiner les codes de ce genre qui existent ailleurs et de présenter quelque chose de semblable aux partis politiques canadiens afin de sonder leur intérêt. Selon les membres, un code de conduite ouvert et transparent accroîtrait la confiance du public envers les politiciens et les partis et montrerait que ceux-ci sont déterminés à s'attaquer au cynisme potentiel de certains membres du public.

6. Les prochaines étapes

Les membres ont convenu de ce qui suit :

- se réunir une fois que le gouvernement aura déposé son projet de loi sur la réforme électorale;
- créer un sous-comité qui étudiera la stratégie proposée pour assurer la conformité des campagnes lors de la 42^e élection générale;
- créer un comité directeur qui se penchera sur le programme à long terme du Comité et certaines questions que le Comité et le DGE souhaitent étudier.

Annexe A : Ordre du jour



ORDRE DU JOUR

Jour 1 – Lundi 16 décembre 2013

Heure	Point à l'ordre du jour
15 h – 17 h 30	Mot de bienvenue et introduction Séance d'introduction visant à s'entendre sur les activités du Comité
15 h – 15 h 15	1) Mot de bienvenue des coprésidents et adoption de l'ordre du jour
15 h 15 – 16 h 5	2) Tour de table et présentations
16 h 5 – 16 h 35	3) Examen du mandat
16 h 35 – 17 h 30	4) Mise en contexte : remarques du directeur général des élections Sujet : L'érosion potentielle de la confiance des Canadiens et la baisse constante du taux de participation électorale
17 h 30 – 17 h 45	Photo de groupe
17 h 30 – 19 h	Activité de socialisation
19 h – 20 h 30	Dîner

Jour 2 – Mardi 17 décembre 2013

7 h 30 – 8 h 30	Petit-déjeuner
9 h – 12 h	Aperçu d'Élections Canada et défis La gouvernance : « La nécessité d'établir des relations avec les partis politiques »
10 h 30 – 10 h 45	Pause Présentation et table ronde : relations et communications avec le Parlement, le gouvernement, les organismes centraux et les partis politiques Le cadre réglementaire : « La nécessité d'une réforme législative afin de maintenir la confiance » Présentation et table ronde : régime de financement politique et application de la loi, défis sur le plan de la confiance et de l'intégrité, respect des procédures administratives dans les bureaux de scrutin La conduite des élections : « Les électeurs veulent un système flexible pour s'inscrire et voter » Présentation et table ronde : le processus de vote, son fonctionnement, et les attentes des Canadiens
12 h – 13 h 30	Déjeuner Discussion libre sur les échanges tenus en matinée
13 h 30 – 15 h	Stratégie de conformité des campagnes pour la 42^e élection générale Sujet : Présenter une stratégie pour la conformité des campagnes pendant la 42 ^e élection générale Présentation et table ronde : Les événements récents, notamment les tentatives de dissuader les électeurs d'aller voter, démontrent la nécessité pour Élections Canada de réagir. Les discussions comporteront trois volets : avant, pendant et après les élections.

15 h – 15 h 30	Pause
15 h 30 – 17 h	<p>Les prochaines étapes : table ronde</p> <p>Sujet : Récapitulation et résumé de la réunion, décisions et prochaines étapes</p> <p>Gouvernance : Nécessité de mandater des comités pour étudier des questions clés</p> <p>Logistique : Fixer les dates des réunions du Comité jusqu'en 2016</p> <p>Communication des résultats de la réunion : Les principaux messages seront communiqués par les coprésidents lors d'une séance en soirée en présence d'invités.</p> <p>Communications : Approbation du protocole des porte-parole</p>
18 h 30 – 20 h 30	Dîner avec les porte-parole de l'opposition en matière de réforme démocratique

Annexe B : Participants à la réunion

M. Ian Binnie, coprésident
M^{me} Sheila Fraser, coprésidente
M. Marc Mayrand
M^{me} Lise Bissonnette
M^{me} Roberta Jamieson
M. John Manley
M. Preston Manning
M. Bob Rae
M. Roy Romanow
M. Hugh Segal
M^{me} Michèle Thibodeau-DeGuire
M. Paul Thomas
M. Michael Wilson
M^{me} Cathy Wong